

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Sept Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, L.Monnerie, D. Renouf, , Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

P. Guilbaudeau qui a donné procuration à L. Monnerie

C. Jourdain qui a donné procuration à A.M. Goujon

MF Guillemot qui a donné procuration à M. Foidart

Absent :

L. Médica,

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 21 Mars 2018

Date de l'affichage : 21 Mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

2018_23 : Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2017

Rapporteur : AM Goujon

Aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'assemblée délibérante doit, après l'arrêt des comptes, procéder à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé.

Le Compte Administratif 2017 laisse apparaître :

- un excédent de clôture à la section de fonctionnement de **4 113 569,69 €**
- un excédent de clôture en investissement de **1 044 243,42 €**

Il sera demandé aux membres du Conseil :

Pour la section de fonctionnement :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2017 pour **626 685 €** à la section d'Investissement du Budget primitif 2018.

- De reporter le solde de cet excédent en section de fonctionnement au budget primitif 2018 soit **3 486 884,69 €**

Pour la section d'investissement :

- De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de **1 044 243,42 €** au budget primitif 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des finances, personnel communal, et affaires économiques du 15 Mars 2018,

DÉCIDE :

Pour la section de fonctionnement :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2017 pour **626 685 €** à la section d'Investissement du Budget primitif 2018.
- De reporter le solde de cet excédent en section de fonctionnement au budget primitif 2018 soit **3 486 884,69 €**

Pour la section d'investissement :

- De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de **1 044 243,42 €** au budget primitif 2018

Adopté par 24 voix pour et 8 abstentions (R. Henault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin-Cornaud)

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 28 Mars 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

